

C'est pourquoi, monsieur le président, appuyé par mon collègue d'Hamilton-Est (M. Munro), je propose que la motion n° 5 soit adoptée par la Chambre.

[Traduction]

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Le ministre propose de rétablir le libellé original du bill, libellé qui, selon l'opinion réfléchie du comité, laissait à désirer et que le comité a décidé de supprimer et d'amender. Le libellé original aurait inscrit dans la loi une double norme statutaire. Il stipulait que l'établissement d'un parc national au Québec ou en Ontario doit être soumis à l'approbation du gouvernement de la province, mais que l'établissement d'un parc national au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest est annoncé comme fait accompli au gouvernement de ces régions. Des dispositions pareilles ridiculisent toute déclaration en faveur d'une plus grande autonomie pour les territoires. Notre parti ne donnera pas force de loi à une avanie.

Le ministre a fait valoir que le comité pourra étudier la question en examinant un autre projet de loi. Cela ne règle rien. Le libellé du bill dont la Chambre est saisie aujourd'hui est celui que nous, en tant que Parlement, devons considérer dans notre étude du bill. C'est le libellé du bill à l'étude, et d'aucun autre, qui exprime l'attitude de la Chambre des communes sur le statut actuel et éventuel du gouvernement des territoires du Nord. On ne s'en sort pas en disant que la question devrait faire l'objet d'un autre projet de loi. Si on doit en discuter dans le cadre d'un autre bill, le ministre n'aurait pas dû parler de «consultation» dans le bill à l'étude. Il l'a fait. C'est ce que nous examinons. Un principe est en jeu et bien qu'il puisse jouer en d'autres occasions au sujet d'autres bills, il se pose maintenant, et ce n'est pas en fermant les yeux qu'on le fera disparaître.

En fait, les membres du comité savent que les conseils en sont arrivés à un accord en ce qui concerne les parcs créés. Rien ne les menace. Ce que nous faisons, c'est affirmer que l'attitude, l'opinion du Parlement, est que l'autonomie existant dans les territoires du Nord doit être augmentée. Nous pensons également que ce projet de loi établirait un précédent pour la création de parcs futurs, si bien qu'au cas où l'on en créerait d'autres dans le Nord, les représentants élus du peuple devraient donner leur approbation et non pas simplement être consultés.

Au parti conservateur progressiste, nous avons présenté un amendement qui, dans le but spécial et limité de créer des parcs nationaux, donne aux habitants des territoires les mêmes droits qu'à ceux de l'Ontario, du Québec et des autres parties du Canada, un amendement qui les traite en citoyens et non pas en sujets. Au lieu de consultations, nous proposons que les conseils élus des territoires donnent leur accord avant qu'on ne leur retire une grande partie de territoire pour l'utiliser comme parc national.

Mon collègue de Comox-Alberni (M. Barnett), député du NPD, a préféré un terme plus doux. Il a préféré le vocable «approbation», amendement qui exige que les conseils territoriaux élus approuvent toutes les propositions de retrait permanent de terres d'une région qui va bientôt devenir une province. Nous avons accepté ce libellé plus nuancé. Il exprimait le principe que la démocratie signifie quelque chose dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Ainsi, l'amendement approuvé en comité a été libellé par

Parcs nationaux—Loi

le NPD et le ministre se propose de le rejeter aujourd'hui. Nous nous opposons à cette action du ministre, ce coup porté à la démocratie et nous espérons, au moment du vote, avoir l'appui du NPD pour soutenir une amélioration que lui-même a proposée.

Il me semble évident, monsieur, que le ministre et ses conseillers trouvent gênant de traiter les habitants des territoires comme s'ils étaient des citoyens. Le ministre et ses conseillers ont prétexté un faux argument au comité, en déclarant que si l'on permettait aux Conseils des territoires de donner leur avis sur l'opportunité de créer un parc national dans cette région, on leur donnerait en quelque sorte un contrôle absolu sur toutes les ressources naturelles du Nord. C'est un argument absurde, qui ne tient aucun compte du caractère très spécial des parcs nationaux. En tant que représentant d'une circonscription qui possède des parcs nationaux, j'ai toute raison de croire que lorsqu'on crée un parc national, on crée en même temps toutes sortes de problèmes administratifs: les droits des autochtones sont touchés, les responsabilités, en ce qui a trait aux grand-routes et à d'autres questions, sont suspendues ou modifiées et la planification devient très difficile. C'est un fait évident en Alberta et partout où il y a des parcs nationaux. La création d'un parc national modifie et touche fortement l'avenir de la région concernée. Le terme «consultation» signifierait que les territoires concernés n'auraient aucun droit d'influer sur l'avenir de ce territoire. «Approbation» leur donnerait au moins l'occasion d'organiser leur avenir.

Monsieur, la vaste question des ressources n'est absolument pas en jeu. Les porte-parole élus des territoires ont indiqué clairement que ce qu'ils veulent, c'est un statut—je cite Ken MacKinnon du Conseil territorial du Yukon, qui a comparu devant le comité permanent à Whitehorse en décembre:

Sans le contrôle immédiat des ressources naturelles, parce que nous pensons devoir prouver aux Canadiens et au gouvernement du Canada que nous sommes aussi capables de nous occuper des ressources de la province que toute autre partie du Canada.

Il n'est donc nullement question du contrôle des ressources.

Il y a, toutefois, une question fondamentale qu'il faut étudier, celle de savoir si nous allons nous fier au jugement des Canadiens qui se trouvent à vivre dans les deux territoires et à l'intérêt qu'ils portent au Canada. Allons-nous dire que, quand il s'agit d'établir des parcs, nous avons plus confiance au premier ministre du Québec qu'aux représentants élus du Yukon, que nous avons plus confiance en le premier ministre de l'Ontario qu'en les représentants élus des Territoires du Nord-Ouest, que nous avons plus confiance en le premier ministre de la Nouvelle-Écosse qu'en les représentants dûment élus du Nord? C'est là la question. Peut-être est-elle difficile, mais il y a tellement d'étendues en cause. Je rappelle à la Chambre qu'il y a aussi de grandes étendues au nord de plusieurs provinces et, bien qu'il puisse être gênant pour le ministre et ses conseillers d'avoir à traiter avec les représentants élus provinciaux avant de leur enlever des terrains à jamais et de créer un parc national, nous y faisons face parce que nous sommes un État démocratique. Pour ce qui est des parcs nationaux, l'amendement qui nous vient du ministre et de ses conseillers limiterait la démocratie à la frontière des territoires.